



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/07/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 10/07/2025
Et
Publication ou notification du :
10/07/2025

L'an 2025, le 7 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de VERNOU SUR BRENNÉ s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEBALLÉE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/06/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/07/2025.

Présents : Mme DEBALLÉE Pascale, Maire, Mmes : BONZON Marie-Claude, COMMUNAL Renée, FERRAND Claude, GOURON Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, LABREVOIT Sandrine, ROUVRE Liliane, MM : BONZON Sébastien, CHAMPION Pierre, DEBALLÉE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier, SIMONIN Denis, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : CHASLE Sophie à M. FROGER David, DELALEUF Marie à M. LANDAIS Romain, DUBRAY Françoise à Mme ROUVRE Liliane, MERCIER Céline à M. LESAGE Mathieu

A été nommé(e) secrétaire : M. FROGER David

57/2025 – TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Monsieur Franck MAZET, adjoint délégué aux affaires scolaires, propose suivant avis de la commission des affaires scolaires et des finances, de fixer les tarifs d'accueil périscolaire, à partir de la rentrée 2025/2026 au taux horaire de 2.31 € TTC par heure et 1.16 € TTC par demi-heure.

Les tarifs applicables actuellement et depuis 2022 sont de 2.26 € TTC par heure et de 1.13 € par demi-heure.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2121-29 ;
Vu l'avis de la commission des affaires scolaires et finances du 16 juin 2025,

Considérant les frais inévitables à la gestion de l'accueil périscolaire,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- de fixer les tarifs d'accueil périscolaire, à partir de la rentrée 2025/2026 au taux horaire de 2.31 € TTC par heure et 1.16 € TTC par demi-heure
- d'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Le Secrétaire de Séance
M. FROGER David

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/07/2025

Le Maire
Pascale DEBALLÉE